

la Sambrienne

Le magazine des locataires de la société
de logement de Charleroi et de Gerpinnes



n° 27
SEPTEMBRE
2020



Les habitants travaillent pour leur quartier

Pages 9-11



Page 5

Concours photos:
60 chèques loyer de
100€ à gagner!



Page 7

Récolte des revenus:
les nouveaux outils



Page 8

Le précompte
immobilier





Sommaire



	3	Édito
Les antennes CCLP	4	
	5	Concours photos
Calcul de loyer	6	
	7	Nouveaux outils de calcul de loyer
La réduction du précompte immobilier	8	
	9	Été solidaire 2020
Nettoyage de votre cité	10-11	
	12-13	La propreté, cela nous concerne tous!
Respecter les parties communes...	14	
	15	À chaque mois, son geste
Rappel des mesures de Covid-19 de La Sambrienne	16-17	
	18-19	Ventes de biens
Logements moyens	20	
	21	Pour une énergie verte et moins coûteuse
Agenda des collectes	22-23	

Comité de rédaction:

C. Warzée, C. Cajot, C. Quairiaux, D. Conte, F. Corman, L. Bael, M. Remacle, V. Di Bella, N. Segers

Éditeur responsable:

Fadel Azzouzi, Directeur Gérant
Rue Trieu Kaisin, 70 - 6061 Montignies-sur-Sambre

Graphisme et impression:

Bietlot imprimerie

Photos:

Pixabay - Freepik - Adobe Stock - La Sambrienne



POUR DES QUARTIERS VIVANTS ET PROPRES !

Cher.e.s locataires,

Vous le savez : à La Sambrienne, notre vision du logement public ne se limite pas uniquement à de la brique mais elle s'étend aussi au développement de la vie dans vos quartiers et ce, dans un environnement agréable et propre.

Confinement ou non, nos travailleurs œuvrent au quotidien afin d'améliorer la propreté de vos milieux de vie. Savez-vous que, chaque année, ce sont près de 1.300 tonnes de déchets qu'ils ramassent, et ce, qu'il pleuve, qu'il vente, ou qu'il neige ?

Ils le font avec force et courage et je tiens à les en remercier chaleureusement.

Heureusement, ils ne sont pas seuls pour mener à bien cette délicate mission, car vous êtes nombreuses et nombreux à mener des organisations « propreté » aux quatre coins de Gerpinnes et de Charleroi.

Dans votre magazine, vous pourrez découvrir quelques reportages, comme à Charleroi-Nord et à Montignies-sur-Sambre, où plusieurs jeunes se sont attelés au nettoyage et à la rénovation des espaces extérieurs dans le cadre d'Été Solidaire (voir page 9). Ils ont fait preuve de dynamisme, et ont aussi créé des lieux de convivialité à la demande des voisins.

Il serait également opportun de citer La Docherie, où des stagiaires de la Régie de Quartiers de Charleroi assurent entièrement l'entretien des espaces verts de la Cité Egalité (voir pages 10-11).

Je souhaite remercier vivement les locataires et les riverain.e.s qui ont participé aux différentes opérations ou qui sont venus encourager les bénévoles et les jeunes participants, que ce soit par des mots sympathiques, du café, des biscuits, etc. Tous ces gestes ont réchauffé les cœurs...
MERCI À VOUS !

Les exemples ci-dessus montrent bien que la vie reprend doucement son cours dans nos quartiers après le confinement. Ils constituent une véritable source de motivation car ils représentent l'envie, le besoin d'avancer et de changer.

Ils démontrent également l'énergie et la volonté dont nos habitants font preuve... Votre détermination. Que les éternelles critiques, et que les colporteurs de clichés en tirent la leçon : nos quartiers sont ceux où les voisins s'entraident, et où les différentes générations se retrouvent et discutent de projets communs.

Cette motivation nous a permis de nous ressourcer et, dans cette même volonté, nos équipes ont travaillé dur pour maintenir l'Opération Cité Propre malgré le contexte sanitaire, et ce tout en préservant l'action quotidienne de nos Agents à Gerpinnes et à Charleroi.

Je sais que cette campagne propreté dans vos quartiers était attendue et que c'était une déception pour vous de la voir reportée à cause du COVID. Nous sommes donc très heureux de pouvoir présenter un calendrier adapté jusqu'en décembre (voir page 23).

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons endiguer les déchets abandonnés dans nos quartiers.

Oui, ensemble, nous pouvons agir pour une terre plus propre ;

Oui, ensemble, nous pouvons respecter l'environnement ;

Oui, ensemble, nous pouvons offrir un cadre de vie agréable à nos enfants et à nos familles ;

Oui, ensemble, nous pouvons agir pour qu'il fasse bon vivre dans nos quartiers.

Alors, prêts à vous engager dans ce pari un peu fou mais au profit de toutes et tous ?

Maxime Felon
Président du CA

**Vous souhaitez organiser
une opération «propreté»
dans votre quartier?**

N'hésitez pas à nous contacter à

info@lasambrienne.be

ou au

071/272.000



CCLP



VOICI VOS REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CCLP

En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à une société de logement, vous êtes représenté au sein de La Sambrienne par un CCLP (comité consultatif de locataires et de propriétaires), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles.

Ce comité est responsable, entre autres, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Bureau et Administrateurs	Fonctions	Téléphone
Michel DALOZE	Président -Administrateur Régie quartier	0471/51.34.39
Roger HERNALESTEEN	Vice-Président -Réfèrent locatif.	0471/59.34.53
Serge LOSSIGNOL	Secrétaire - Administrateur Régie de quartier	0471/59.51.28
Michèle ARCURI	Secrétaire-adjoint	0476/21.38.62
Denise CARESTIATO	Trésorière	0497/20.72.46
Daniel LIONET	Trésorier-adjoint	0498/65.45.39
Maryse REMACLE	Administratrice-Réfèrente locative et communication	0475/85.35.91
Claude QUAIRIAUX	Administrateur-Réfèrent technique et communication	0470/20.29.99

Le CCLP à votre service:

Chaque locataire, confronté à un problème d'ordre technique, pour la remise en ordre de son logement à charge du propriétaire, est tenu de s'adresser personnellement auprès du service de la Sambrienne, le 071/27.20.00 en n'oubliant pas de noter le jour où vous avez appelé, et le nom de la personne qui vous a répondu.

Cependant, il entre dans les missions du CCLP d'intervenir auprès de la Société pour des problèmes techniques communautaires (ex: qui touchent plusieurs logements, un quartier ou un immeuble).

Le CCLP ne peut intervenir pour les cas individuels que si la demande dépasse une période raisonnable de +/- 15 jours ouvrables.

Une autre mission du CCLP est de vous soutenir si vous souhaitez organiser une activité ou une action dans votre quartier.

N'hésitez pas nous contacter, nous sommes ouverts à toutes propositions.



Les permanences locales du CCLP

Afin de garder un contact de terrain avec les locataires, le CCLP est organisé en «7 antennes locales», si vous souhaitez une aide, une information ou faire part de vos doléances et suggestions, vous pouvez vous adresser soit à un membre du bureau ou à un représentant local.

Antenne de Charleroi

Rue Chausteur 28/4 - 6042 Lodelinsart
HERNALESTEEN Roger
0471/593453
r.hernalesteen.cclpsambrienne@hotmail.com
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Marchienne-au-Pont

Avenue de l'Europe 14/15
6032 Marchienne-Au-Pont
BUELENS Sébastien
0476/2115 40
cclp.sebastien@hotmail.com
Permanences les deuxième et quatrième mardi du mois de 10h à 11h30 et sur rendez-vous.

Antenne de Marcinelle

Avenue du Chili 14 - 6001 Marcinelle
VANVOLXEM Alain
0494/685192
cclp6001alain@hotmail.com
BIANCUCCI Mario
0495/778126
mariobiancucci@live.be
Permanences le quatrième vendredi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez- vous.

Antenne de Dampremy

Rue des Biéaux 2/001 6020 Dampremy
STEVENS Claudine
0471/593756
cclp.sc.6020@gmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h30 à 16h00 et sur rendez-vous.

Antenne de Couillet et Gerpennes

Rue des Sarts 42 - 6010 Couillet
QUAIRIAUX Claude
0470/202999
cclp6280claudie@hotmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h30 à 17h00, le troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h30 et sur rendez- vous.

Antenne de Montignies-sur-Sambre

Rue Edmond Yernaux, 2/005
6061 Montignies-Sur-Sambre
DE PAUW José
0476/780040
cclpjose6061@gmail.com
ARCURI Michel
0476/213862
cclp6061michel@gmail.com
Permanences les deuxième et quatrième jeudi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.



Dans vos quartiers



CONCOURS PHOTOS

À GAGNER

60
CHÈQUES
LOYER
DE 100€



ORGANISÉ PAR L'A.W.C.C.L.P. ET LES C.C.L.P. PARTICIPANTS

Participez au concours photos sur le thème:

«CE QU'IL Y A DE BIEN DANS MON QUARTIER»

Nous reprenons ainsi et élargissons une initiative prise par le CCLP du Pays Vert. L'objectif est de valoriser nos quartiers et au-delà le logement public, trop souvent décrié.

Tout n'est pas parfait, loin de là, dans nos quartiers, mais tout n'est pas aussi noir qu'une certaine presse veut parfois le faire croire.

N'oublions pas non plus qu'au-delà des critiques contre le logement public, ce sont aussi ses habitants qui sont décriés, voire méprisés.

Notre but, en organisant ce concours, est donc de POSITIVER.

Ce concours relayé par les CCLP mais aussi diffusé dans le monde associatif sera l'occasion de faire connaître les CCLP.

■ **Les prix:** Soixante chèques loyer d'un montant de 100€, qui seront versés sur le compte du locataire auprès de sa SLSP.

■ **Pourquoi ce choix?**

Le loyer est le lien matériel qui relie le locataire et sa SLSP, le lien qui fonde ses droits et obligations.

Chaque CCLP qui le souhaite peut s'associer.

■ **Comment:** chaque CCLP peut lui aussi accorder des chèques loyer qui seront remis aux locataires de sa SLSP, le nombre étant décidé par le CCLP.

Un Jury indépendant désignera les photos primées, afin d'éviter toutes contestations.

Le concours se terminera le 31 octobre, la remise des prix se fera en novembre selon des modalités qui seront définies en fonction de l'évolution de la situation.

Vous trouverez le règlement de participation et d'inscription sur le site : www.awccclp.com



LA SAMBRIENNE SIMPLIFIE SON PROCESSUS DE RÉCOLTE DES DOCUMENTS POUR LE CALCUL DES LOYERS



Avec la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, le processus de récolte des documents pour le calcul des loyers au 1^{er} janvier prochain a été simplifié pour tous les locataires et informatisé au maximum pour ceux qui le souhaitent!

Afin de répondre aux demandes de nos locataires de limiter au maximum les contacts entre les personnes et dans le cadre de notre plan de déconfinement post Covid-19, le processus de récolte des documents pour le calcul des loyers au 1^{er} janvier prochain a été simplifié pour tous les locataires et informatisé au maximum pour ceux qui le souhaitent!

En effet, comme chaque année, La Sambrienne se doit de recalculer le loyer des logements publics qu'elle met en location. Les 8.553 ménages en place vont dans les prochaines semaines être sollicités pour nous renvoyer les documents justifiant leurs revenus et leurs situations familiales notamment. Cela permettra à nos services de leur appliquer, au 1^{er} janvier 2021, le loyer adapté à leur situation. Les ménages occupant les logements sociaux auront ainsi la garantie de ne jamais payer plus de 20% de leurs revenus!

Il s'agit d'un moment important dans l'année pour notre société et nos locataires. En effet, à défaut d'actualiser ces données, le locataire se verra appliquer un loyer maximum, comme l'exige la réglementation régionale. Une situation indésirable qui démarre parfois un contentieux locatif et un stress important pour les ménages. Nous avons donc tenté, de simplifier au mieux ces démarches: par de nouvelles collaborations, mais aussi grâce à de nouveaux outils.

Simplification administrative via la BCED

Cette année, La Sambrienne dispose pour la première fois et pour tous ses locataires d'un accès direct aux sources de données authentiques pour les avertissements extraits de rôles et les compositions de ménage. Plus besoin donc ni de les réclamer ni de nous les renvoyer.

Cette avancée est le fruit d'un travail de tout le secteur, de la Société Wallonne du Logement et de la Banque Carrefour et d'Echange de Données.

Pratiques et devoirs du locataire



NOUVEAUX OUTILS

Un numéro WhatsApp est ouvert et fonctionne comme messagerie instantanée. Il répond à la demande de nouveaux modes de communication d'une partie de plus en plus importante de nos locataires et permet un contact direct avec nos équipes (du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30).

Numéro WhatsApp:

0476 80 08 87



WhatsApp

Une assistance en ligne sur notre site Internet www.lasambrienne.be permet de répondre automatiquement aux principales questions de nos locataires **24/7** et d'entrer en contact avec un agent au besoin.



Ces deux outils complètent le formulaire en ligne d'envoi des documents et permettent de simplifier le processus et de mieux orienter notre personnel sur les mesures d'accompagnement social.

Le dispositif classique d'envoi des documents reste néanmoins toujours disponible. La Sambrienne tient en effet à ce que sa numérisation soit un service supplémentaire, maintenant notre disponibilité pour les personnes faisant face à une précarité numérique. Envoi par courrier, envoi par enveloppe préaffranchie fournie par La Sambrienne, remise en main propre dans nos bureaux, sont ainsi toujours possibles.

Mais attention, contexte pandémique oblige, les rendez-vous se feront uniquement avec prise de rendez-vous préalable avec une priorité pour les personnes âgées de + 65 ans et/ou les personnes avec handicap et moyennant le respect de l'application des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

Finalement, spécifiquement pour les 250 locataires des logements moyens et à loyer d'équilibre de notre patrimoine, un outil 100% en ligne est testé cette année. Il permet une intégration complète de tout le processus.

Retrouvez toute la procédure sur
<https://www.lasambrienne.be/loyers2021/>

LA RÉDUCTION DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER

Le précompte immobilier est un impôt que La Sambrienne doit payer chaque année pour tous ses immeubles. Il est égal à un pourcentage du revenu cadastral indexé. Dans certaines situations, des réductions peuvent être accordées, au bénéfice du locataire.

Le locataire peut prétendre à une réduction:

1 Réduction pour enfants à charge non handicapés:

Pour que le locataire puisse prétendre à une réduction pour enfants à charge, son ménage doit, au 1^{er} janvier de l'année, compter au moins 2 enfants en vie dont l'un, au minimum, soit encore à sa charge. Si ces conditions sont réunies, le locataire pourra bénéficier d'une réduction de 125,00€, pour CHAQUE enfant à charge.

2 Réduction pour handicap:

Est considéré comme «handicapée» au sens de la réglementation du précompte immobilier, la personne dont il est établi, indépendamment de son âge, qu'en raison de faits survenus et constatés **avant l'âge de 65 ans**:

- Soit son état physique ou psychique a réduit sa capacité de gain à un tiers au moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché du travail;
- Soit son état de santé provoque un manque total d'autonomie d'au moins 9 points;
- Soit, par une décision administrative ou judiciaire, qui est handicapé physiquement, psychologiquement ou en incapacité de travail, de façon permanente, pour au moins 66%.

En résumé:

Si le locataire est une personne isolée et handicapée, il pourra bénéficier d'une réduction de 125,00€.

Si le locataire a à sa charge des personnes handicapées, il pourra alors prétendre à une réduction de 250,00€ pour autant qu'elle soit à sa charge au 1^{er} janvier de l'année.

3 Réduction en tant qu'invalidé de guerre:

Le locataire qui est reconnu comme grand invalide de guerre peut bénéficier d'une réduction du précompte immobilier de 250,00€.

Comment obtenir une réduction du précompte immobilier?

La Sambrienne se charge d'introduire la demande de réduction du précompte immobilier auprès du Ministère des Finances pour le 31 janvier au plus tard, en fonction des données en sa possession, au 1^{er} janvier de l'année.

La société recevra, dans le courant de l'année des informations du Ministère des Finances relatives aux ménages bénéficiaires et les montants à rembourser. La société rembourse alors au locataire la somme restituée par le Ministère ou **la déduit des sommes éventuellement dues**.

Attention, aucun remboursement ne sera effectué tant qu'une dette locative persiste.

Dans l'hypothèse où les documents, étayant les situations donnant droit à une réduction du précompte immobilier, ne sont pas en possession de la société au 1^{er} janvier de l'année (remise de documents en retard, reconnaissance d'handicap notifiée après le 1^{er} janvier de l'année avec effet rétroactif à cette date), **il appartient au locataire d'introduire lui-même sa demande de réduction auprès du Ministère**.



ÉTÉ SOLIDAIRE

On multiplie les projets... et les succès

Deux groupes de 10 jeunes ont travaillé à l'amélioration de nos quartiers, cet été. Ils ont pu rénover des espaces communs, créer des lieux de convivialité et bénéficier d'un contrat étudiant dans le cadre du projet Eté Solidaire. Faisons le tour de leurs réalisations.

Cette année, La Sambrienne a pu multiplier le nombre de projets Eté Solidaire accueillis dans ses quartiers. Cette action wallonne vise à donner à des jeunes l'opportunité d'un job étudiant rémunéré, en travaillant au bien-être de leur voisinage. A Charleroi, ce projet est porté depuis plus de 10 ans par la Ville et La Sambrienne, dans nos quartiers. Et depuis peu, le secteur associatif local, les partenaires de La Sambrienne, sont aussi parties prenantes.

En pratique, la Ville de Charleroi se charge d'obtenir le subside wallon et d'engager les jeunes, pour un contrat de travail de 10 jours. La Sambrienne fournit le matériel, et un encadrement technique par nos ouvriers. Et l'association, elle, trouve l'idée et les jeunes pour la réaliser au cœur du quartier où elle a son réseau.

Ce fut le cas de FADD Solidarité, association implantée à Charleroi-Nord, au cœur du quartier Harmegnies (Voir le n°26 de ce magazine). Du 3 au 14 août, l'association et ses jeunes ont travaillé d'arrache-pied à l'embellissement des espaces extérieurs de leur quartier. En parallèle de notre sous-traitant, les jeunes ont ainsi créé plusieurs espaces de rencontre extérieurs en palettes. Ils ont aussi créé une bibliothèque publique gratuite et rénové l'extérieur du quartier, avec la peinture de rampe, un grand nettoyage et la réfection d'un terrain de basket.

Autre quartier, autres réalisations: A Montignies-sur-Sambre, cité Yernaux, c'est l'ASBL COCAD (voir le n°21 de ce magazine) qui a encadré les jeunes. Du 10 au 21 août, l'association a pu mener à bien son idée d'aménagements extérieurs dans son quartier. Il s'agissait principalement de déblayer et réaménager un sentier piéton reliant la cité aux hauteurs de Montignies et à la résidence pour aînés du CPAS. Détail amusant, l'idée de ces jeunes avait justement été abordée par notre Comité des Locataires (CCLP) qui souhaitait en faire une action intergénérationnelle. Les grands esprits se rencontrent, comme le dit l'adage.





Les locataires et la Régie des quartiers se mobilisent pour améliorer la propreté à la Cité Égalité



Depuis la fin du confinement, l'entretien des espaces-verts de la Cité Égalité (dont Pays noir) a été repris par la Régie des quartiers (SAC de la Docherie) dans le cadre de son partenariat avec La Sambrienne.

Les stagiaires et leurs encadrants se sont dépensés sans compter et leurs efforts ont été récompensés par les remerciements des locataires de la Cité.

Plusieurs locataires ont exprimé leur satisfaction suite aux actions d'entretien et de nettoyage effectuées sur la Cité.

Les stagiaires de la Régie des quartiers, ont acquis des savoirs et contribué à l'amélioration des conditions de vie sur la Cité au travers de cette formation citoyenne et participative.



Dans vos quartiers



Cédric, stagiaire en formation, a souhaité témoigner de cette expérience enrichissante:

«Aujourd'hui, nous avons eu la chance de nous voir remercier par plusieurs personnes de la Cité. Nous sommes fiers de véhiculer une image positive de notre cité. Nous croyons qu'il suffit de donner l'opportunité aux gens dépasser pour qu'ils s'impliquent dans leur environnement. Nous respectons et saluons les agents qui se donnent un mal fou pour nettoyer nos quartiers, mais nous estimons que ce n'est pas à eux de nettoyer au quotidien les déchets des autres. À nous (jeunes et moins jeunes en formation et aux habitants) de reprendre en main leur quartier et de transmettre des valeurs telles que le respect de son environnement et de la Terre qui nous héberge.»



Avant confinement, une action de sensibilisation a été menée avec les habitants et TIBI concernant le dépôt de déchets et l'utilisation des nouveaux conteneurs enterrés.

Les locataires ont compris qu'il était de leur intérêt de les utiliser à bon escient.

Aujourd'hui, les sacs ne sont plus déposés aux pieds des conteneurs, mais bien dedans.

Les trottoirs sont désencombrés et les sacs ne sont plus éventrés.

Les habitants sont incités à ne plus jeter leurs détritrus partout dans la Cité.

La propreté sur le site s'en est nettement améliorée.

Un bac à compost a été mis en place à proximité des locaux de la Régie des quartiers.

Il est géré par les stagiaires et les encadrants.

Depuis plusieurs années, la Régie des Quartiers participe également aux actions «Cité Propre» sur les sites où elle est implantée dont la Cité Destrée.

Les retombées de ces actions combinées sont très positives.

Elles sont bénéfiques pour les locataires de la Cité et les stagiaires en formation à la Régie des Quartiers.

La Régie des quartiers (SAC de Docherie) a également pu se faire connaître de tous et encourager les actions positives des habitants sur le quartier.

Le travail de fond se poursuit sur le quartier pour maintenir cette dynamique.

Il est la démonstration même que la mobilisation collective d'un quartier peut contribuer à l'amélioration de son environnement.

Vous avez envie de participer aux activités de la Régie des Quartiers et de nous rejoindre en tant que stagiaire?



NOUS SOMMES PRÉSENTS SUR 7 QUARTIERS, PRÈS DE CHEZ VOUS:

- Rue Warmonceau 300/01 à Charleroi (Charleroi-Nord)
- Avenue du Chili 8 à Marcinelle (Cité parc)
- Rue Alfred-Georges 83/2 à Lodelinsart (Climbias)
- Rue Destrée 43/2 à Marchienne-au-Pont (Cité Egalité-Docherie)
- Rue du Spignat 93/1 à Marchienne-au-Pont
- Allée verte 86 à Jumez
- Rue Junius Massau 4 à Gosselies (déménagement prévu sur le Rambulant à Gilly).

INFORMATION / INSCRIPTION Régie des Quartiers de Charleroi

Rue de Warmonceau, 300/005
6000 Charleroi

Tel: 071/70.28.30
fax: 071/32.99.93

sylvie.lambinon@rdqcharleroi.be





LA PROPRETÉ, CELA NOUS CONCERNE TOUS!!!



Garantir la propreté de vos locaux ne concerne pas que les techniciens de surface. C'est une action qui est aussi et avant tout le souci de ceux qui l'utilisent toute la journée: vous!

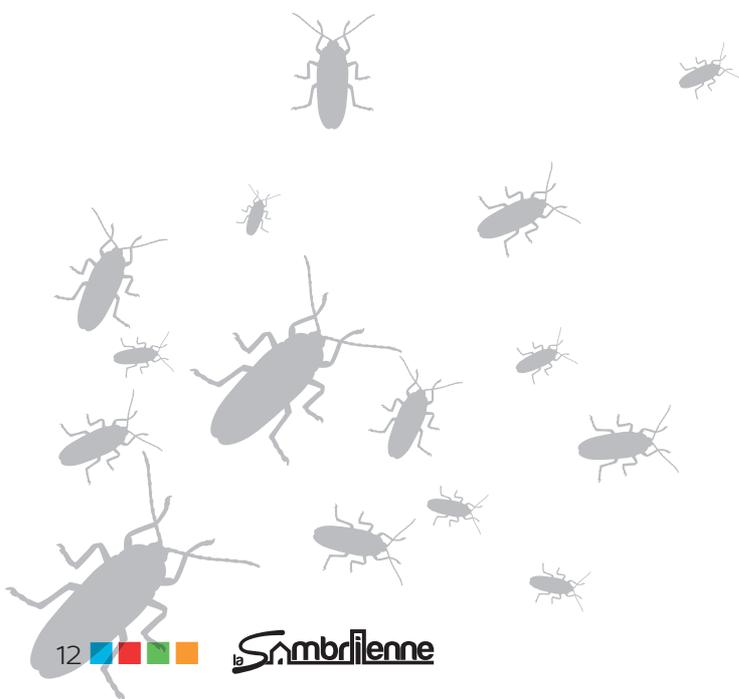
Ce travail doit s'étendre aux espaces collectifs comme les halls, escaliers et les espaces verts ainsi que les alentours des immeubles.

De plus en plus, nos équipes interviennent dans l'enlèvement d'encombrants quelconques autour et à l'intérieur des immeubles.

Nous vous rappelons avec insistance qu'il est strictement interdit de déposer sacs poubelles, PMC, cartons et verres en dehors des jours prévus à leur enlèvement par la société de collecte TIBI.

Les sacs gris, sacs des commerces... ne sont pas repris lors de la collecte. L'enlèvement supplémentaire occasionné en cas de dépôt non conforme alourdit inutilement les charges locatives.

C'est grâce à votre soutien et votre collaboration qu'ensemble nous pouvons améliorer votre cadre de vie et le rendre plus agréable et convivial.



Pratiques et devoirs du locataire



LES CAFARDS, CES PETITES BÊTES DIFFICILES À ÉLIMINER

Vous nous sollicitez de plus en plus pour la présence entre autres de blattes dans les immeubles.

Bien que les cafards soient très résistants, les produits utilisés sont efficaces.

Toutefois il est nécessaire que vous contribuez au succès de l'éradication de ces nuisibles en adoptant 5 réflexes:

1

Cet insecte prolifère rapidement. Dès son apparition, contactez-nous!

Ne banalisez pas sa présence et, en aucun cas, vous ne devez l'écraser car vous prenez le risque de propager sa progéniture! Il est préférable de le jeter dans le W-C et de tirer la chasse.

2

Tous les logements doivent être traités en même temps: il est donc impératif d'être présent ou de trouver une solution pour donner l'accès à votre appartement aux 3 dates fixées par la société «ANIMAL PEST CONTROL».

Cette année encore, trop d'absences sont répertoriées alors que nous multiplions les moyens de communication pour attirer votre attention à ce sujet.

Tout déplacement inutile facturé par la société «APC» est à charge du locataire fautif mais cela n'améliore pas pour autant votre bien-être. Votre participation nous est donc essentielle ces jours-là.

3

Ouvrez votre porte pour accueillir le technicien!

Les cafards sont attirés par l'humidité, l'obscurité, la chaleur et la nourriture: Sauf cas extrême, par prédilection, 95 % des cafards se trouvent à l'arrière des meubles de cuisine, frigo, chaudière, sous la cafetière (marc de café), poubelles, placards.

Vous ne les voyez peut-être même pas en journée! Alors ne vous limitez pas à ce simple fait et...

4

Préparez-vous à sa venue: frottez et ouvrez l'œil, dégagez les zones à traiter!

L'hygiène est primordiale pour combattre les cafards!

Les miettes et autres restes de nourriture doivent être éliminés le plus rapidement possible. Fermez soigneusement les poubelles et sortez-les de préférence la nuit (la veille des ramassages des sacs poubelles TIBI). Veillez à ce que les aliments se trouvent dans des boîtes ou emballages hermétiques. Colmatez autant que possible les fissures et joints de manière à limiter le nombre d'abris.

Ce n'est qu'en faisant régulièrement le ménage que vous pourrez détecter leur présence. Il est donc nécessaire de nettoyer régulièrement votre logement dans les moindres recoins et de désencombrer celui-ci, si tel est le cas. Evitez l'accumulation de cartons ou sacs. Nettoyez les dépôts de graisse sur la cuisinière par exemple ...

Toutes ces actions sont fortement recommandées, plus encore, avant le passage du technicien.

5

Que faire après le traitement?

Persévérez et adoptez les gestes décrits ci-dessus mais, ...

Si votre logement a été traité par pulvérisation, il est utile d'attendre 48h00 avant d'envisager de le rafraîchir à nouveau, le temps que le produit agisse durant +/- 3 semaines.

En cas de traitement par gel, n'enlevez pas le produit: celui-ci est placé à des endroits stratégiques. Il a une action plus prolongée que la pulvérisation.

Balayez toutes les dépouilles que vous trouverez au sol et déposez-les dans un sac plastique fermé dans la poubelle qu'il faudra évacuer comme expliqué au point 4. En effet, les blattes mortes peuvent porter leurs œufs qui éclosent endéans les trois semaines. Si vous utilisez l'aspirateur, n'oubliez pas de vider le filtre et de le mettre également dans un emballage fermé.

VOTRE COLLABORATION NOUS EST NÉCESSAIRE:

- si 15 jours après le passage de la société, vous ne constatez aucune amélioration
- si vous remarquez la présence d'un cafard vivant au bout d'un mois

COMMUNIQUEZ RAPIDEMENT CETTE INFORMATION



RESPECTER LES PARTIES COMMUNES, C'EST SE RESPECTER

C'EST AUSSI UNE QUESTION DE SÉCURITÉ

Le Règlement d'Ordre Intérieur, remis à l'ensemble des locataires, explique les conditions pratiques d'occupation des logements publics de La Sambrienne qui n'ont pas été expressément prévues ou définies dans le contrat de bail mais qui néanmoins en font partie intégrante.

Et souligne notamment l'importance du respect de chacun et d'une cohabitation sereine.

Chaque locataire est donc tenu de s'y **CONFORMER** dans le but d'entretenir et/ou améliorer la cohabitation entre voisins.

La propreté des parties communes (hall d'entrée, paliers, accès aux caves, espaces verts, ...) est un point important et nécessite la collaboration de tous.

Les parties communes de votre immeuble sont le prolongement de votre logement; comme pour celui-ci, il est indispensable de veiller à ne pas laisser traîner des déchets, des mégots de cigarette, des cannettes vides, des journaux toutes-boîtes dans votre hall d'entrée.

Un immeuble propre et accueillant procure un sentiment de bien-être mais donne aussi une amélioration de l'harmonie entre ses habitants. Il en va d'un petit effort de tous pour vivre dans un immeuble dont on puisse être fier.

Cela nécessite que chacun respecte les parties communes, c'est-à-dire les paliers, escaliers, cabines d'ascenseurs, halls d'entrée, espaces verts, couloirs des caves et des greniers, buanderies, espaces «poubelles», zones de circulation des garages, chemins et allées, ...

Ne pas secouer des tapis sales, ni laisser traîner des sacs poubelles en dehors des endroits prévus à cet effet.

Il peut arriver de salir et de faire alors preuve de savoir-vivre en nettoyant immédiatement afin d'éviter que les frais de nettoyage soient portés à charge de l'ensemble des occupants.

La sécurité pour tous

Cela part souvent d'une bonne intention, certains souhaitent aménager et décorer les halls communs, avec des petites tables, des plantes, des étagères ou tout autre meuble ou objet de décoration.

D'autres, moins bienveillants, cherchent à s'en servir comme pièces supplémentaires afin d'entreposer de vieilles caisses, les poussettes, les vélos, ...

Dans les deux cas, cela peut engendrer des problèmes au niveau sécurité ou même causer des accidents. De plus, ces différents aménagements sont dangereux, notamment en cas d'évacuation de l'immeuble si un sinistre se déclarait.

Il est donc strictement interdit de déposer dans les entrées, escaliers, paliers, dégagements, couloirs et caves et emplacements de parking, local compteur quelque objet que ce soit (poussettes, vélos, déchets...).

En cas d'accident, les locataires s'exposent à des poursuites.



Pratiques et devoirs du locataire



À CHAQUE MOIS, SON GESTE

Chacun conviendra qu'il est plus aisé d'empêcher une situation délicate ou un problème douloureux, que de les résoudre. En effet, en prenant quelques précautions, il est souvent possible d'éviter les difficultés.

Nous vous proposons un calendrier avec des petits conseils faciles et pratiques pour vous éviter quelques petits ou grands tracas.

JANVIER

Entretien des canalisations : Nettoyer vos mousseurs et votre chasse WC au vinaigre chaud.



FÉVRIER

Tester votre/vos détecteur(s) de fumée.

MARS

Prendre connaissance du calendrier des opérations cité propre.



AVRIL

Nettoyage de printemps de votre extérieur (démousser trottoir et terrasse, jardin, ...).



MAI

Curer et vidanger la fosse septique. Ajout d'un activateur.



JUIN

Sécuriser votre logement avant le départ en vacances. S'assurer que tout ferme bien (porte d'entrée, garage attendant comme en batterie, porte de cave et porte donnant sur l'extérieur, remise), prévoir le relevé du courrier, demander une surveillance du domicile via « police.be » ou à votre commissariat.



JUILLET

Manipuler toutes les vannes (radiateurs, vannes d'arrêt, compteur, ...) afin d'éviter que celles-ci soient bloquées.



AOÛT

Graisser les huisseries de votre habitation (serrure de porte, châssis, rail de porte coulissante,...).



SEPTEMBRE

Prévoir de relancer votre corps de chauffe afin de détecter toute panne avant la période de froid.



OCTOBRE

Dernier entretien du jardin : élaguer les arbres de votre jardin, tailler les haies.



NOVEMBRE

Ramasser les feuilles mortes qui seraient susceptibles de boucher les égouts, sterfputs et gouttières.



DÉCEMBRE

Prévoir d'isoler les canalisations afin d'éviter que celles-ci gèlent.





CORONAVIRUS COVID-19 – RAPPEL

Si l'activité reprend petit à petit un cours normal, il faut aussi se rendre à l'évidence: la pandémie de coronavirus Covid-19 risque de perdurer et les mesures afin de l'endiguer et de garantir la sécurité de tous aussi. Voici donc un rappel des principales mesures mises en place dans notre société et comment s'y préparer.



L'ensemble des mesures présentées dans ce magazine sont réévaluées et soumises à modification. La Sambrienne suit en effet avec attention les recommandations des autorités sanitaires. Le temps d'imprimer et distribuer ce magazine, il est possible que des modifications aient été apportées. En cas de changement, nous tiendrons nos locataires informés via notre site Internet:



www.lasambrienne.be

N'hésitez pas à visiter ce site régulièrement.



Quelles sont les interventions assurées par La Sambrienne?

La majorité des interventions sont à nouveau assurées.

L'accueil dans nos bureaux a aussi redémarré, mais UNIQUEMENT sur rendez-vous avec priorité aux personnes en urgence sociale, de +65 ans ou présentant un handicap.

Comment contacter les services de La Sambrienne?

Nous vous demandons de privilégier le recours aux moyens de communication sans contact avec la société. Pour la plupart de vos demandes, l'Espace Locataire de notre site reprend des formulaires pratiques. De même, privilégiez l'e-mail et le téléphone pour nous joindre.

Enfin, si vous n'avez pas accès à ces moyens de communication, la communication par courrier est aussi recommandée, avec possibilité d'obtenir de nos services des enveloppes préaffranchies pour l'envoi de documents.



www.lasambrienne.be



071/27.20.00



info@lasambrienne.be

Pratiques et devoirs du locataire



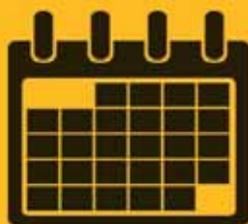
DES MESURES DE LA SAMBRIENNE

Comment préparer sa visite dans nos bureaux?

Rappelons que l'accueil dans nos bureaux se fera **UNIQUEMENT sur rendez-vous** avec priorité aux personnes en urgence sociale, de +65 ans ou présentant un handicap.

- Les rendez-vous seront limités à **une personne par ménage**.
- Toutes les mesures prises précédemment sont maintenues: nettoyage quotidien, écrans de protection, distributeurs de solution désinfectante, utilisation des terminaux de paiement,...
- Pour l'utilisation des terminaux de paiements, nous recommandons l'usage du mode «sans contact» pour les paiements de moins de 50€

L'ensemble de nos équipes d'accueil veillera à prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires. Ainsi, nos espaces de travail sont nettoyés chaque jours, nous assurons une aération suffisante des bâtiments et notre personnel a reçu des consignes claires pour pratiquer la distanciation sociale et les gestes barrières.



L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous

Avec priorité aux urgences sociales, de + 65 ans ou présentant un handicap



Le port du masque est obligatoire

Dans nos lieux d'accueil et lors des interventions à domicile, pour notre personnel et pour vous.

<https://www.lasambrienne.be/deconfinement2/>

Comment préparer une intervention dans votre logement?

Nos équipes techniques ou sociales doivent intervenir dans votre logement? Pour cela aussi, il est important d'appliquer les gestes barrières. Nos équipes se sont préparées à cette venue et disposent de kits de matériel afin de pouvoir travailler en toute sécurité. Les véhicules d'intervention sont par exemple systématiquement désinfectés. Néanmoins, nous aurons besoin de votre collaboration sur les points suivants:

- Il vous sera demandé si l'un des **habitants de votre logement présente des symptômes** de maladie respiratoire comme la toux et les éternuements. Si c'est le cas, le travailleur examinera la situation au cas par cas, après avoir éventuellement pris contact avec son responsable hiérarchique.
- **Le port de masque et de visière est obligatoire pour notre personnel** durant toute l'intervention.
- **Le port du masque est également obligatoire pour le locataire** occupant le logement durant toute l'intervention.
- Il vous sera également demandé d'**ouvrir les fenêtres** durant l'intervention pour assurer une ventilation naturelle et d'**attendre dans une autre pièce** pour garantir le respect des mesures générales de distanciation sociale.

Et dans les espaces communs? Quelques conseils

La majorité des locataires de La Sambrienne résidant dans des appartements, il nous semble aussi important de vous donner quelques conseils sur les interactions sociales dans les espaces communs de nos immeubles.

- Les recommandations habituelles concernant la distanciation sociale et les gestes barrières sont applicables dès que vous quittez votre logement. Cela inclut donc les espaces communs des appartements.
- Le port du masque est fortement recommandé dans ces espaces.
- Pour l'utilisation de l'ascenseur, veillez autant que possible à ne l'utiliser qu'une personne à la fois. Si ce n'est pas possible, pensez à vous tourner le dos.
- Si dans votre immeuble, le nettoyage est assuré par les habitants, portez une attention particulière aux surfaces de contact, comme rampes d'escaliers, sonnettes, poignées de portes, boutons d'ascenseur.
- En règle générale, évitez de toucher ce qui n'est pas nécessaire et pratiquez le bonjour verbal, sans contact.

A VENDRE



la Sambrienne .be

TERRAIN

> Offre

Les offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** par voie postale (enveloppe fermée) affranchie en y indiquant « offre maison » et ce, avant le 3 décembre 2020, à l'adresse suivante :

La Sambrienne scrl
« offre maison »
Rue Trieu Kaisin 70
6061 Montignies sur Sambre.

Celles-ci seront ouvertes le 3 décembre 2020 à 13 heures en présence de la Notaire de la Sambrienne et du Directeur Gérant de la Sambrienne.

> Procédure

La procédure de vente prévoit une priorité en cascade pour (1) les locataires de La Sambrienne, ensuite (2) les candidats locataires de La Sambrienne, (3) les locataires d'une autre société de logement de service public (SLSP), (4) les candidats locataires d'une autre SLSP, (5) les pouvoirs locaux et finalement (6) les personnes physiques ou morales de droit privé. À défaut d'offre dans la catégorie (1), priorité est donnée à la catégorie (2) et ainsi de suite.

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

Par mail à info@lasambrienne.be
Par téléphone au 071/272.000



Prix de vente minimum

30.000€

Rue Jean Jaurès

GILLY

TERRAIN

Cadastré CHARLEROI 6^e Division/
GILLY 1^e Division, Section D,
Parcelle n° 914e5

À vendre via www.biddit.be

biddit.be

GARAGES



www.lasambrienne.be

Rue Emile Vandervelde
face aux 37 et 39
6042 Lodelinsart

- Batterie de 5 garages dont 4 actuellement loués
- Batterie de 6 garages dont 3 actuellement loués

45.000€

54.000€

**Consultez
régulièrement
notre site internet pour
obtenir les
informations à jour
www.lasambrienne.be**





MAISONS



60.000€

Rue des Coutures, 99
LODELINSART
2 chambres



73.000€

Chaussée du Château
Mondron, 86
JUMET
3 chambres



42.000€

Cité du Hameau, 25
MONCEAU-SUR-SAMBRE
3 chambres



57.000€

Rue des Coutures, 111
LODELINSART
3 chambres



RUE CAYAUDERIE, 290
CHARLEROI

Cave – RDC: hall, séjour, cuisine, toilette

1^{er} étage: hall de nuit, 2 chambres, toilette

2^e étage: hall, 2 chambres, toilette



132.500€



Retrouvez toutes nos maisons
à vendre sur www.lasambrienne.be

la **Sambrienne**.be

Les prix affichés correspondent
à la mise à prix de départ lors
des séances de vente.

Document non contractuel
– sous réserve d'erreurs,
de fautes de frappe et
d'impression.

* Il est possible que certains biens sous
compromis de vente soient remis à vendre
en cas de désistement des candidats.
Consultez régulièrement notre site internet
pour obtenir les informations à jour.



A LOUER



Location

En plus des attributions de logements sociaux, La Sambrienne dispose de logements à loyer abordable*



LOYER 507€ P&B B

Rue de Lodelinsart, 90
CHARLEROI
1 chambre

Situés aux 3 derniers étages de l'immeuble ceux-ci comprennent: un hall d'entrée, un living, une cuisine équipée (taque vitro, four, hotte, frigo), un hall de nuit, une belle chambre, une salle de douche, une réserve et une chaufferie.

De classe énergétique A et B, ils bénéficient d'une nouvelle installation électrique, d'une nouvelle isolation de la toiture et des façades, de nouveaux châssis PVC à coupure thermique et acoustique, ainsi que d'une nouvelle chaudière à condensation avec production d'eau chaude instantanée.



LOYER 614€ P&B A
Rue Neuve, 10
CHARLEROI
3 chambres



LOYER 663,16€ P&B B
Rue Edmond Gilles, 28/012
LODELINSART
2 chambres



LOYER 590€ P&B A
Route de Mons, 4/011
MARCHIENNE-AU-PONT
2 chambres



LOYER 661,33€ P&B A
Avenue du Centenaire, 123
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
2 chambres

* Des conditions de revenus s'appliquent: vous devez disposer d'un revenu minimum de 29.100€ (pour une personne seule) et 36.400€ (pour plusieurs personnes)

Retrouvez tous nos logements à louer sur www.lasambrienne.be

Si vous êtes intéressés et que vous pensez être dans les conditions d'admission, n'hésitez pas à nous contacter. C'est avec plaisir que nous vous renseignerons.

Service Promotion Locative
promotion@lasambrienne.be - 071/272.000

la.sambrienne.be



Pratiques et devoirs du locataire



VOTRE SOCIÉTÉ DE LOGEMENT ET CENTR'HABITAT S'ALLIENT POUR UNE ÉNERGIE VERTE ET MOINS COÛTEUSE

Bénéficier d'une énergie 100% renouvelable, à un tarif plus avantageux, en réduisant ses frais de facture et en pouvant renégocier son contrat en cours de route, c'est le package complet et la belle affaire que viennent de réaliser deux sociétés de logement de service public. La Sambrienne et Centr'Habitat se sont en effet alliés pour un marché commun... avec succès!

La décision date de septembre 2019. La mise en œuvre de janvier dernier. Et après près de six mois de mise en œuvre, La Sambrienne et Centr'Habitat ne peuvent que se réjouir de cette collaboration. «Nos sociétés se sont en effet alliées pour trouver ensemble un fournisseur d'énergie avantageux», explique Maxime Felon, président du CA de La Sambrienne. «Il était indispensable pour nous de se diriger vers une énergie 100% renouvelable, ce que le sous-traitant nous permet. Mais on peut aussi et surtout se féliciter des conditions de ce marché de 3 ans.»

La Présidente du CA de Centr'Habitat ajoute: «Un marché public de fourniture d'énergie n'est pas simple à mettre en place pour une société de logement de service public. Il est en effet très difficile d'imposer un minimum de contraintes aux fournisseurs vu l'importance de leur taille et les standards qu'ils sont habitués à appliquer pour l'ensemble de leur clientèle. La mise en commun du potentiel des 2 sociétés, tant pour la taille du patrimoine concerné que pour les moyens dévolus

dans l'analyse préalable à la rédaction du cahier des charges, a permis de réaliser une opération gagnante à tout point de vue. Il faut s'en réjouir et profiter de cette expérience pour la reconduire dans d'autres secteurs d'activité».

En pratique, les deux sociétés hennuyères viennent de signer un marché conjoint, pour 3 ans. Ce dernier prévoit la fourniture d'électricité et de gaz pour leurs comptes propres. Cela ne concerne donc pas l'électricité des locataires ou le chauffage via chaudière individuelle. Mais bien les espaces communs et les immeubles fonctionnant avec une chaudière collective.

Mais, en plus d'allier deux acteurs du logement public représentant ensemble un peu plus de 15.000 logements, le marché dispose d'une tarification avantageuse. A savoir, un système de «click», permettant 4 fois par an d'acheter l'énergie à un tarif défini selon les cours de la bourse. En effet, le système de «click» permet d'acheter de l'électricité à divers moments pendant la première année du marché en fonction de cours de la bourse. En prévoyant 4 «click», La Sambrienne et Centr'Habitat achètent par 25% de leurs besoins ce qui permet d'acheter parfois plus bas et de diminuer la facture d'énergie.

Pour cela, un consultant externe suit l'évolution des cours et conseillera les sociétés pour acheter l'électricité au tarif le plus bas possible et d'ainsi espérer réduire la facture globale. La gestion des «clicks» a été déléguée à CORETEC ENERGY dont le métier est de suivre la bourse de l'énergie mais également de permettre à ses clients de réaliser des économies financières par une bonne gestion des coûts. Un reporting transparent sera alors assuré par CORETEC ENERGY vers les services des sociétés de logement.

Un système complexe, mais qui devient particulièrement rentable en ce moment, vu la baisse des prix de l'énergie causée par le contexte pandémique. «On l'a souvent entendu, c'est le moment de renégocier son contrat, pour les particuliers. C'est aussi le cas pour nos sociétés grâce à ce marché», constate-t-on.

En plus de cette économie «financière», ce marché permet aussi une réelle économie «environnementale» pour les sociétés. D'abord, via l'impératif imposé d'une fourniture d'énergie 100% renouvelable. Mais aussi via l'application d'une facturation électronique. Pour La Sambrienne uniquement, cela représentera une économie annuelle de 61.200 pages de papier.

Alliant ainsi les économies, la saine gestion et les impératifs environnementaux, ce marché montre une fois de plus que le secteur du logement public peut être un exemple pour notre région.



FLEURUS / FONTAINE-L'EVÊQUE / GERPINNES / MONTIGNY-LE-TILLEUL

COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS
(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)
ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES
(conteneurs verts, selon la commune)



FLEURUS



FONTAINE-L'EVÊQUE



GERPINNES



MONTIGNY-LE-TILLEUL



CHARLEROI

JOUR	FLEURUS	FONTAINE-L'EVÊQUE	GERPINNES	MONTIGNY-LE-TILLEUL	CHARLEROI
LUNDI	FLEURUS 1 WANFERCÉE-BAULET LAMBUSART				DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE-AU-PONT
MARDI	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES		ACOZ, JONCRET GERPINNES GOUGNIES LAUSPRELLE LOVERVAL VILLERS-POTERIE HYMIÉE, FROMIÉE		CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR-SAMBRE
MERCREDI		FONTAINE-L'EVÊQUE FORCHIES-LA-MARCHE LEERNES		LANDELIES MONTIGNY-LE-TILLEUL	JUMET ROUX MONT-SUR-MARCHIENNE
JEUDI					COUILLET MARCINELLE RANSART
 VENDREDI	FLEURUS 3 SAINT-AMAND BRYE, WAGNELÉE WANGENIES 2^{EME} PASSAGE: (SAC BLANC) FLEURUS-CENTRE VIEUX CAMPINAIRE				CHARLEROI GILLY GOSELIES MARCHIENNE-DOCHÈRIE MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
TOUSSAINT	Dimanche 1 ^{er} novembre 2020	—
ARMISTICE	Mercredi 11 novembre 2020	Samedi 14 novembre 2020
SAINT-ELOI	Mardi 1 ^{er} décembre 2020	Samedi 28 novembre 2020
NOËL	Vendredi 25 décembre 2020	Samedi 26 décembre 2020
NOUVEL AN 2021	Vendredi 1 ^{er} janvier 2021	Samedi 2 janvier 2021

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE – CHARLEROI



	OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
CHARLEROI	2-16-30	2-16-30	6-20	6-20	4-18	4-18
COUILLET	22	8-22	26	12-26	24	10-24
DAMPREMY	5	5-19	2	2-16	7	7-21
DOCHÈRIE	23	9-23	27	13-27	26	11-26
GILLY	16	2-16	20	6-20	18	4-18
GOSELIES	23	9-23	27	13-27	26	11-26
GOUTROUX	20	6-20	17	3-17	22	8-22
JUMET	14	14-28	14	14-25	9	9-23
LODELINSART	12	12-26	9	9-23	14	14-28
MARCHIENNE-AU-PONT	19	5-19	16	2-16	21	7-21
MARCINELLE	1	1-15	5	5-19	3	3-17
MONCEAU-SUR-SAMBRE	20	6-20	17	3-17	22	8-22
MONT-SUR-MARCHIENNE	28	14-28	25	14-25	23	9-23
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	9	9-23	13	13-27	11	11-26
RANSART	15	1-15	19	5-19	17	3-17
ROUX	7	7-21	4	4-18	2	2-16

Dates en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.tibi.be

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FLEURUS 1	12	12-26	9	9-23	14	14-28
FLEURUS 2	13	13-27	10	10-24	15	15-29
FLEURUS 3	9	9-23	13	13-27	11	11-26
FONTAINE-L'EVÊQUE	7	7-21	4	4-18	2	2-16
GERPINNES	6	6-20	3	3-17	8	8-22
MONTIGNY-LE-TILLEUL	21	7-21	18	4-18	16	2-16

Dates en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.



tibi



ADRESSES DES RECYPARCS

- Anderlues / Rue du Terril
- Chapelle-lez-Herlaimont / Allée de la Valériane
- Charleroi I (Couillet 1) / Rue de Marcinelle
- Charleroi II (Ransart) / Rue des Raspes
- Charleroi III (Couillet 2) / Route de Châtelet
- Courcelles / Rue de Binche
- FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet) / Rue Odon Godart
- Fleurus / Rue de Mellet
- Fontaine-l'Évêque / Rue du Pétria
- Gerpinnes (Joncret) / Rue J.-J. Piret
- Ham-sur-Heure/Nalinnes / Chemin de Hameau
- Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies) / Rue du Cadeau
- Montigny-le-Tilleul (Landelies) / Chemin de la Falgeotte
- Pont-à-Celles (Luttre) / Gare de Luttre

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.

Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

CONSULTEZ LE SITE WEB!

www.tibi.be

MESURES COVID-19

- Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour les usagers.
- Seuls les déchets habituellement acceptés dans le recyparc sont acceptés SAUF l'amiante (asbeste-ciment).
- Limite : 1 m³ max. par jour.
- Un contrôle des déchets présents dans le véhicule a lieu avant l'entrée dans le recyparc. Si des déchets sont non-conformes, il sera interdit d'entrer dans le recyparc.
- Entrée autorisée sur présentation et scan de la carte d'identité.
- Le respect strict de la distanciation sociale est exigé entre les usagers ainsi qu'entre les usagers et les préposés (1,5 mètre min. entre chaque personne).
- Il faut attendre le signal du préposé avant de pouvoir entrer dans le recyparc.
- 1 seul véhicule à la fois est autorisé devant chaque conteneur.
- 2 personnes maximum, âgées de minimum 16 ans, sont autorisées à sortir d'un véhicule.
- Le temps de présence dans le recyparc est strictement limité au déchargement des déchets.
- Veillez à apporter vos propres outils pour le déchargement (pelle, brosse, ramassette,...)
- Le respect, la patience, la politesse et la courtoisie sont de rigueur.



OPÉRATION CITÉ PROPRE

La qualité de votre cadre de vie est une préoccupation constante de La Sambrienne. Et notre opération Cité Propre est l'une de nos actions les plus attendues dans ce domaine. C'est donc avec plaisir que nous vous présentons le calendrier ci-dessous.

La pandémie de coronavirus Covid-19 nous avait en effet contraint à annuler l'ensemble des dates prévues entre mars et août. Mais grâce à la collaboration de nos partenaires, l'ensemble des quartiers concernés seront bien couverts en 2020. Voici comment.

Deux semaines avant l'opération Cité Propre de votre quartier, vous recevrez un courrier vous informant de la date de l'opération et un talon-réponse à compléter et à nous confier ce jour-là. Vous serez également averti par sms.

Cité	Commune	Date
Yernaux	Montignies-sur-Sambre	mardi 22 septembre 2020
Europe	Marchienne-au-Pont	jeudi 24 septembre 2020
Spignat	Marchienne-au-Pont	mardi 29 septembre 2020
Cecca	Marcinelle	jeudi 1 octobre 2020
Moret	Dampremy	mardi 6 octobre 2020
Moria	Mont-sur-Marchienne	jeudi 8 octobre 2020
Renchon	Mont-sur-Marchienne	mardi 13 octobre 2020
Goutroux	Goutroux	jeudi 15 octobre 2020
Harmegnies	Charleroi	mardi 20 octobre 2020
Villers et Armée Française	Couillet	jeudi 22 octobre 2020
Sarts	Couillet	mardi 27 octobre 2020
Hamendes, Terry Mouchon, Chausteur	Lodelinsart	jeudi 29 octobre 2020
Climbias	Lodelinsart	mardi 3 novembre 2020
Acacias	Marchienne-Docherie	jeudi 5 novembre 2020
Malghem	Monceau	mardi 10 novembre 2020
Tolaire	Ransart	jeudi 12 novembre 2020
Delvaux	Montignies-sur-Sambre	mardi 17 novembre 2020
Egalité	Marchienne-Docherie	jeudi 19 novembre 2020
Gayolles	Gilly	mardi 24 novembre 2020
La Lâche	Roux	jeudi 26 novembre 2020
Anglo-Germain	Monceau	jeudi 3 décembre 2020
Cité Blanche	Gosselies	mardi 8 décembre 2020
Berceau	Marcinelle	jeudi 10 décembre 2020

Contacts



UN SITE INTERNET: www.lasambrienne.be
Disponible 24h/24 - 7j/7



EMAIL: info@lasambrienne.be



UN NUMÉRO UNIQUE: 071/272.000

● Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service dépannages et urgences

> Du lundi au jeudi: de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 > Le vendredi: de 8h30 à 11h30

● Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

Service Locatif et Social

> Du lundi au vendredi: de 8h30 à 11h30

**NOS BUREAUX
SERONT FERMÉS LE:**

lundi 2 novembre 2020
mercredi 11 novembre 2020
mardi 1^{er} décembre 2020
vendredi 25 décembre 2020
vendredi 1^{er} janvier 2021



POUR NOUS RENCONTRER

● Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service dépannages et urgences -

Avenue du Chili, 18 à 6001 Marcinelle

> Du lundi au jeudi: de 13h00 à 16h00

● Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

Service Locatif et Social -

Boulevard Jacques Bertrand, 48 à 6000 Charleroi

Du lundi au jeudi: de 8h30 à 11h30

L'accueil en nos bureaux se fera
uniquement sur rendez-vous
avec priorité aux personnes
en urgence sociale, de +65 ans
ou présentant un handicap



POUR NOUS ÉCRIRE

● Tous les courriers doivent être adressés au siège social, rue Trieu Kaisin, 70 à 6061 Montignies-sur-Sambre